Etablissement Public Territorial Symbo Bassin de l'Or

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Hérault

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 034-253401830-20261014-29810826-DE

Délibération n° 29-10-26

Nombre de membres :
En exercice : ***25***

Nombre de membres présents et représentés :
Présents : **17**
Pouvoirs : **5**
Votants : **22**
Absents non représentés : ***3***

Nombre de voix pour les membres :
En exercice : ***38***

Nombre de voix des membres présents et représentés :
Pour : **31**
Contre : **0**
Bulletin blanc : **0**
Abstention : **0**

Objet : **SAGE** : Demande de subvention pour l'élaboration de l'état des lieux du SAGE du bassin de l'Or.

Extrait du registre des délibérations du Syndicat Mixte du Bassin de l'Or

Séance du 14 Octobre 2026

Le quatorze octobre deux mille vingt-six à quinze heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué le 7 octobre 2026, s'est réuni à Pérols, salle Yves Abric, sous la Présidence de Patricia **MOULLIN-TRAFFORT**.

La Présidente procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint, conformément aux statuts du Symbo qui prennent en compte les procurations. La séance est ouverte à 15 h 35. Le secrétariat de séance est assuré par Mme Jacqueline **MARKOVIC**.

MEMBRES PRESENTS

Collèges	Voix
Conseil Départemental de l'Hérault	*19*
Mme Patricia **MOULLIN-TRAFFORT** Mme Jacqueline **MARKOVIC** M. Yvon **PELLET**	**9 + 1**
Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or	*6*
M. Dominique **SANCHEZ** M. René **CHALOT** M. Philippe **RIGAUD** Mme Alexia **BOTREL** (remplace Mme Sophie **CAUDAL**) Mme Marie-Josée **SCHEIBER** (remplace Mme Hélène **MARTINEZ**)	**5**
Lunel Agglo	*6*
Mme Julie **CROIN** M. Christophe **CALVET** M. Yves **QUESADA** M. Jean-Antoine **OTALORA** Mme Marie **PELLET LAPORTE** (remplace M. Fabrice **FENOY**)	**5**
Montpellier Méditerranée Métropole	*6*
M. Jean-Pierre **RICO** M. Joël **RAYMOND** Mme Jackie **GALABRUN-BOULBES**	**3**
Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup	*1*
M. Eric **BASCOU**	**1**

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION

Conseil Départemental de l'Hérault	*19*
Mme Paulette **GOUGEON** (procuration à M. Yves **QUESADA**)	**3**
Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or	*6*
Mme Sandrine **DUBOIS-LAMBERT** (procuration à Mme Patricia **MOULLIN-TRAFFORT**)	**1**
Lunel Agglo	*6*
Mme Sonia **MOKADDEM** (procuration à M. Christophe **CALVET**)	**1**
Montpellier Méditerranée Métropole	*6*
Mme Florence **BRAU** (procuration à Mme Jackie **GALABRUN-BOULBES**) M. Jean-Luc **MEISSONNIER** (procuration à M. Jean-Pierre **RICO**)	**2**

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 034-253401830-20261014-29810826-DE

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 034-253401830-20261014-29810826-DE

Délibération n° 29-10-26

VU le Code de l'environnement, et notamment les dispositions relatives aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et aux Commissions Locales de l'Eau ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 15 mai 2025 fixant le périmètre du SAGE du bassin versant de l'étang de l'Or ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2026 portant création de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de l'étang de l'Or ;

VU la délibération de la Commission Locale de l'Eau (CLE) n° 2026-02 du 17 février 2026 reconnaissant le Symbo comme structure porteuse du SAGE ;

VU la délibération de la Commission Locale de l'Eau (CLE) *n° 2026-03 du 17 février 2026 approuvant le lancement de l'élaboration du SAGE du bassin versant de l'étang de l'Or et donnant mandat au Symbo d'engager les études techniques et démarches nécessaires aux différentes étapes d'élaboration du SAGE ;*

CONSIDÉRANT que la Commission Locale de l'Eau du Bassin de l'Or a été installée le 17 février 2026 et a désigné le Symbo, en sa qualité d'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB), comme structure porteuse du SAGE chargée d'assurer le portage administratif et opérationnel de la démarche ;

CONSIDÉRANT que l'élaboration d'un SAGE prévoit notamment la réalisation d'un état des lieux permettant d'établir l'état initial du territoire, de réaliser le diagnostic, de définir le scénario tendanciel et d'étudier différents scénarios alternatifs, préalablement à la définition de la stratégie du SAGE et à la rédaction de ses documents ;

CONSIDÉRANT que le Porté à Connaissance transmis par les services de l'État au printemps 2026 constitue un document de référence pour engager cette première phase d'élaboration ;

CONSIDÉRANT la décision de la Commission Locale de l'Eau de lancer l'élaboration du SAGE du bassin de l'Or et d'engager la réalisation de son état des lieux ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, en conséquence, d'engager la réalisation de cet état des lieux et de solliciter les concours financiers des partenaires institutionnels ;

CONSIDÉRANT que le coût prévisionnel de cette opération est estimé à **80 000 € TTC**, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles	**Recettes prévisionnelles**
Elaboration de l'état des lieux du SAGE : 80 000 €	Subventions : Agence de l'Eau : 70 % soit 56 000 € Région : 10% soit 8 000 € Symbo : 20% soit 16 000 €
Total des dépenses : 80 000 €	**Total des recettes : 80 000 €**

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 034-253401830-20261014-29810826-DE

Délibération n° 29-10-26

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le lancement de la consultation pour l'élaboration de l'état des lieux du SAGE du bassin de l'Or et le démarrage de l'opération,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération décrit ci-dessus,

APPROUVE le dépôt des subventions auprès de l'Agence de l'eau et de la Région, selon le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération et aux demandes de subventions correspondantes.

Fait à Mauguio, le 14 octobre 2026

La Présidente,

SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'or
Boulevard de la Démocratie
34130 Mauguio

Patricia **MOULLIN-TRAFFORT**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 15/10/2026 et publié ou notifié le 15/10/2026.

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6 Rue Pitot, 34063 MONTPELLIER Cedex 2 ; Téléphone : 04.67.54.81.00) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr